

Règlement – Cross des Terres Froides de Châteauvillain

Article 1 – Organisateur : Comité des Fêtes de Châteauvillain

Article 2 – Lieu : Départs et Arrivées à la Salle d'Animation Rurale de Châteauvillain

Départs des courses : 9H10 => 19 Km (de Juniors à Vétérans 4)
9H10 => 11 Km (de Cadets à Vétérans 4)
9H30 => 5 Km (Minimes)
11H00 => 2 Km (Poussins – Benjamins)
11H30 => Gambettes (Enfants de 9 ans et moins)

Article 3 – Inscriptions : sur place, à la Salle Gérard Garnier à partir de 8H00

Selon la loi n° 99-223 du 23.03.99 art 6, présentation obligatoire d'une licence sportive de la saison en cours ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an.

Article 4 – Parcours : Les parcours sont indiqués par des flèches et des marquages au sol temporaires. Pendant la durée des courses, la route reste ouverte à la circulation. Les coureurs devront respecter le code de la route.

Article 5 – Assurances : Les organisateurs sont couverts par une assurance Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

Article 6 – Sécurité : Aux croisements considérés dangereux, la sécurité est assurée par des signaleurs. Le service médical est placé sous la responsabilité de la Croix Rouge de Bourgoin-Jallieu.

Article 7 – Ravitaillement : un ravitaillement pour le 5 Km et le 11 Km, deux pour le 19 Km. Un ravitaillement à l'arrivée pour toutes les courses.

Articles 8 – Sanitaires : Des vestiaires et des douches sont mises à la disposition des participants au départ et à l'arrivée. Pas de vestiaires gardés.

Article 9 – Récompenses : Chaque participant recevra un lot souvenir. Les trois premiers de chaque catégorie recevront une coupe ou un lot.